

des lois d'organisation administrative et de centralisation. Peu à peu, les rouages les plus lointains sont rattachés au moteur central de Constantinople. La formidable machine, qui, grinçante, détraquée et affolée, menace aujourd'hui de broyer les sujets et les maîtres eux-mêmes de l'empire, est en construction.

L'empire — pourtant composé de pays si divers — est divisé en préfectures ou *eyalets* : au lieu de la réalité complexe, on veut l'uniformité niveleuse des grandes révolutions.

Des conseils provinciaux théoriquement mixtes sont constitués. Mais les quelques chrétiens et juifs qui en faisaient partie étaient « non élus, mais triés avec soin. Souvent, ils ne pouvaient s'asseoir sur le divan à côté de leurs collègues, dont ils s'occupaient à bourrer les pipes ou à servir le café. S'ils sont distraits de ces soins, c'est pour apposer leur cachet à des résolutions prises sans eux ; d'où on les a appelé des *Evet effendim*, c'est-à-dire des « oui, monsieur » (1).

En 1856, vers la fin de la guerre de Crimée, la France et l'Angleterre tenaient à pouvoir, au moment du traité de paix, se prévaloir de ce que leur allié travaillait à améliorer le sort des chrétiens de son empire.

Sous leur influence — et non plus spontanément

(1) M. A. D'AVRIL, *op. cit.*, p. 22.